

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MARS 2021

Date de la convocation : 5 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVES DERVOISES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à la Salle des Fêtes de Longeville sur la Laines, sous la présidence de Madame Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Véronique COIGNART, Dominique GERBEAU, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, David LESEURRE, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Laurent SUPPLICE, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET

Absents Excusés : Mireille GEORGET, Pascal KREMER

Excusé ayant donné procuration : Annick MARCHAND à Nelly TESTU

Madame CHARUEL Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

M. PASQUIER demande le nom du cabinet qui est intervenu au lycée agricole. Il s'agit du cabinet H&R qui est situé en région parisienne.

Le PV du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil que le point N°3 de l'ordre du jour ne nécessite pas de délibération, il sera donc traité en questions diverses.

M. PASQUIER pense qu'il faut deux délibérations pour le point N° 6, à savoir l'effacement de réseaux à Louze et Longeville sur la Laines car une délibération avait déjà été prise avec l'ancien conseil. Il reproche de ne pas avoir été prévenu de ce changement avant la prise de décision. Daniel MONNIER présente ses excuses à M. Pasquier pour ne pas l'avoir informé plus tôt de ce souhait de modification. Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter une délibération pour ce point.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2021-022 Vote du taux des taxes Locales

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les taux de fiscalité Directe Locale pour la commune de Rives Dervoises, à savoir la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

La commune opte pour un maintien des taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Compte-tenu du contexte actuel, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise a décidé également de geler ses taux.

Un rappel du lissage des taux sera détaillé dans le prochain Rives Info.

	Rives Dervoises
TFB	14,54
TFNB	16,65

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil vote les taux désignés ci-dessus.

2021-023 Facturation de bacs à déchets pour les habitants

Le Maire rappelle que la Commune a souhaité effectuer une commande groupée de bacs à déchets afin d'en optimiser le tarif et d'en faire profiter les habitants de Rives Dervoises.

Les habitants intéressés se sont fait connaître auprès de la Mairie, puis la commande des bacs à déchets a été passée auprès du fournisseur UGAP.

La commune refacturera aux habitants les bacs à déchets livrés à ces derniers, contre signature d'un bon de réception, aux tarifs d'achat à savoir :

- Bac à déchet de 120L réf n 2732851 R01 : 26.04€ TTC
- Bac à déchet de 140L réf n 2732852 R01 : 26.52€ TTC
- Bac à déchet de 240L réf n 2732854 R01 : 35.76€ TTC
- Bac à déchet de 360L réf n 2732855 R01 : 52.44€ TTC

La commune établira une facture TTC car elle ne récupère pas la TVA, les bacs seront donc vendus à prix coutant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser la commune à facturer les bacs à déchets aux habitants selon les prix désignés ci-dessus.

2021-024 Mesures de surveillance des déchets sauvages

Le Maire informe le conseil qu'il n'est pas possible d'installer des caméras, même provisoirement, pour dissuader les pollueurs de déposer des déchets sauvages. Elle demande l'avis du conseil quant à l'instauration d'une amende de 100€ par le biais d'un arrêté municipal afin de condamner le geste.

M.PASQUIER fait remarquer que les dépôts sauvages ont lieu dans les 4 communes historiques mais également dans les bois. M. MAITREHENRY rappelle que la Communauté d'Agglomération Der & Blaise et la gendarmerie finalisent l'installation de caméras qui pourraient être consultées en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, vote pour une amende d'un montant de 150€.

Un arrêté municipal sera rédigé et les sites débarrassés de leurs déchets se verront également dotés d'une pancarte interdisant tous nouveaux dépôts.

2021-025 Convention avec les Restos du Cœur

Afin de pouvoir accueillir l'Association des Restos du Cœur sur deux communes historiques de RIVES DERVOISES, à savoir Louze et Puellemontier, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre les 2 parties.

L'association sera présente le mercredi de 13 à 14 h sur la commune historique de Puellemontier et de 14h30 à 15h30 sur la commune historique de Louze, à partir du 17 mars prochain. L'association sera présente pour assurer un complément de repas mais également proposer un moment d'écoute et de partage pour les personnes qui le souhaitent. Il est nécessaire d'établir un dossier pour pouvoir bénéficier de cette action.

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec l'association, qui ne se substitue pas aux actions de la banque alimentaire, mais la complète puisque la commune a toujours la convention avec le CCAS de la Porte du Der. Des affiches et flyers seront distribués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser la signature de la convention avec l'association des Restos du Cœur

Effacement des réseaux secs à Louze et Longeville sur la Laines

Considérant l'obligation d'arbitrer entre des investissements engagés par le précédent Conseil municipal et d'autres investissements qui se sont révélés prioritaires depuis, comme des travaux de remise à niveaux de bâtiments et logements communaux, le Conseil actuel se trouve contraint de réviser certaines décisions du Conseil précédent. Ainsi Madame le Maire propose :

1) d'adopter, sur la durée de ce mandat, le principe de réserver l'effacement des réseaux secs aux seuls axes principaux des quatre communes déléguées ;

2) en vertu de ce principe, d'annuler l'effacement des réseaux secs dans la rue de la Ruelle à Louze, puisqu'il s'agit d'un axe secondaire.

3) demande au SDED 52 d'étudier la possibilité de consacrer l'enveloppe prévue pour la rue de la Ruelle à Louze à une part équivalente d'effacement des réseaux secs dans la Grande rue à Longeville-sur-La-Laines

4) demande au SDED 52 de pouvoir réserver une part de l'enveloppe initialement prévue pour l'effacement de réseaux dans la rue de la Ruelle à Louze au remplacement des actuels luminaires d'ancienne génération par des LEDs dans cette même rue.

M. PASQUIER déplore de ne pas avoir été concerté concernant cette décision avec le SDED52, car selon lui c'est le bureau des Rives de la Blaise dont fait partie la commune de Rives Dervoises qui décide des travaux qui seront effectués et non pas le conseil municipal. M MONNIER lui assure que le SDED52 n'émet pas de refus car c'est la commune de Rives Dervoises qui reste bénéficiaire de ces travaux. Mme le Maire rappelle que le conseil doit prioriser des travaux plus urgents sur les 4 communes historiques, notamment ceux de l'église de Longeville sur la Laines.

M PASQUIER demande un vote à bulletin secret pour cette délibération, à savoir : « ne pas procéder à l'enfouissement des réseaux des axes secondaires".

Après vote à bulletin secret, à la majorité des voix, dont une contre et un bulletin blanc, M. PASQUIER quitte le conseil. Mme le Maire propose de voter cette délibération après le vote d'une délibération annulant celle prise par le conseil précédent sur ce sujet. Ce point sera traité lors du prochain conseil, soit le 1^{er} avril prochain.

2021-026 Mats d'éclairage supplémentaires à Louze et Longeville sur la Laines

Considérant le manque d'éclairage public pour les riverains dont la voirie mène à l'entrée de leur propriété dans les secteurs suivants :

- rue du Plessis à Longeville-sur-La-Laines,
- ruelle des Collins à Louze,

Madame le Maire propose d'implanter un mat d'éclairage dans chacun de ces deux secteurs et de valider pour cela les Avant Projets Sommaire du SDED 52 pour les sommes de :

- 5772,00 € TTC dont 2405,00 € de part communale pour la pose d'un mat d'éclairage rue du Plessis à Longeville-sur-La-Laines,
- 5892,00 € TTC dont 2455,00 € de part communale pour la pose d'un mat d'éclairage ruelle des Collins à Louze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser la pose de mats supplémentaires et autorise Mme le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

2021-027 Création d'un site internet

Sur le constat au sein du comité participatif « Communication Participation » que le coût de l'application Intramuros pour smartphones et tablettes était deux fois plus élevé qu'un site Internet et que ces deux médias remplissaient une fonction relativement semblable, Madame le Maire :

- informe que le contrat d'usage d'Intramuros a été résilié au 1er mars 2021 ;
- qu'il convient de doter la commune d'un média numérique ;
- propose de souscrire à l'abonnement de 220 € TTC/an pour un site Internet sur la plateforme Campagnol.fr mise à disposition de ses communes adhérentes par l'Association des Maires Ruraux de France.

Mme COIGNART demande si les associations pourront disposer librement du site internet pour informer les habitants.

Mme WELTI lui indique que le site est en construction et qu'il sera présenté aux membres du conseil. Une étudiante en communication va apporter son concours pour l'élaboration du site à partir de fin mars.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la création de ce site internet sur la plateforme Campagnol.fr et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

2021-028 Création d'un logo communal

Madame le Maire expose que le visuel « Rives Dervoises » tiré des panneaux installés aux entrées de villages ne peut pas faire usage de logo et qu'il convient donc de doter la commune d'un logo en bonne et due forme qui puisse l'identifier dans sa communication officielle.

Pour réaliser ce logo, Madame le Maire propose au Conseil d'approuver l'idée du comité participatif « Communication Participation » de mettre en place un concours à l'adresse des habitants de Rives Dervoises, et de déléguer son organisation au même comité participatif.

M. MONNIER apporte des informations complémentaires concernant l'organisation de ce dossier, à savoir que les écoles pourront également participer et la consigne de l'anonymat pour les participants.

Le comité retiendra 5 propositions, l'adressage se fera par internet. Seules 3 personnes, dont un agent, l'étudiante en DUT communication et un élu seront autorisées à connaître l'identité des participants. M. MONNIER propose sa candidature en qualité d'élu pour organiser ce concours.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil approuve l'organisation de ce concours et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2021-029 Renouvellement du bail emphytéotique « prairies humides » avec le CENCA

Afin que le notaire puisse rédiger les conditions du bail emphytéotique entre la commune de Rives Dervoises et le Conservatoire de Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, concernant la gestion d'une parcelle de 14 hectares, 83 ares, 30 centiares sur le finage de la commune historique de DROYES, au lieudit « LES SICHERONS » et « LES ABIMEUX ».

Le maire propose au conseil municipal de se positionner sur les charges et conditions qui constitueront le bail :

- Signature entre la commune de Rives Dervoises et le CENCA
- Parcelles identiques à celles concernées par le bail d'origine
- Pour une durée de 30 ans
- Les biens sont pris en l'état et doivent rester en l'état de prairies naturelles
- Un plan de gestion écologique devra être rédigé par le preneur (le CENCA) ; ce plan de gestion sera validé par la commune et toute opération éventuelle qui ne figurerait pas dans ce plan de gestion devra être validée par la commune
- Le CENCA prend en charge tous les frais de gestion et d'entretien
- Le CENCA prend en charge toutes les charges foncières ou autres impôts
- Le CENCA prend en charge l'entretien des ripisylves en bordure de la rivière Héronne
- Le CENCA autorise l'accès aux tiers concernés par l'entretien ou la gestion de la rivière Héronne (Syndicat de la Voire)
- Le droit de chasse reste à la commune propriétaire
- Redevance annuelle : 800 € TTC indexé.

Le maire propose que les frais de notaire soient pris en charge par la commune de Rives Dervoises à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce bail

2021-030 Délégation de la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs

En l'absence de Madame la Maire, il est nécessaire de désigner un représentant pour présider la réunion annuelle de la Commission Communale des impôts Directs. M. MAITREHENRY est désigné pour remplacer madame le Maire à ladite réunion. Elle demande au conseil de bien vouloir voter pour la délégation de présidence à la Commission Communale des impôts Directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise le maire à déléguer la présidence de la CCID à M. MAITREHENRY.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme COIGNART demande si l'ancienne boulangerie de Longeville sur la Laines a trouvé un acquéreur.
↳ Les éventuels acquéreurs ont décliné l'offre car jugée trop coûteuse au vu des travaux à envisager pour la rénovation des bâtiments.

Elle propose l'idée de la mise en place d'une gérance dans le cadre d'une épicerie solidaire avec des produits locaux.

↳ Mme WELTI indique que les frais des taxes foncières, les coûts de réhabilitation des bâtiments et notamment la mise aux normes et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont trop importants pour envisager aujourd'hui cette reconversion. Le conseil est unanime pour la vente de ces bâtiments, et soumet la proposition d'une délibération au prochain conseil municipal du 1^{er} avril afin de donner au maire la possibilité d'une négociation commerciale avec d'éventuels acquéreurs potentiels.

Le Maire confirme que l'idée d'une épicerie solidaire reste toutefois à travailler sur l'ensemble de la commune Rives Dervoises et dans des locaux plus appropriés.

- Mme COIGNART demande si, dans le cadre de l'appel à projet « Trame verte et bleue », d'autres opérations au sein de la commune sont envisagées.

↳ Le budget alloué pour cette opération est épuisé (de nouvelles plantations ont été réalisées à l'automne). La commune de Rives Dervoises reste attentive aux actions qui pourront être menées dans le cadre de MoBiodiv, nouvel appel à projet retenu au niveau de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise.

- M. MONNIER informe le conseil que les travaux de la rue du cimetière de Louze vont servir de test concernant l'aménagement des trottoirs. Un côté sera carrossable pour les poussettes, vélos, et personnes à mobilité réduite en accord avec M. PIERRE du Conseil Départemental ; l'autre côté, à savoir les entrées de propriété, seront en bitume.

↳ Mme POTIER fait remarquer qu'il serait bien que l'approche environnementale de chacun évolue et que l'on laisse à nouveau de l'herbe pousser sur certains trottoirs. M. SUPPLICE confirme cette position, notamment pour la commune historique de Longeville sur la Laines, pour laquelle les trottoirs sont très larges et rappelle l'interdiction d'utiliser des produits pour désherber.

- Mme CHARUEL propose au conseil de faire l'acquisition de poubelles pour inciter les habitants à ne plus laisser de masques usagés à terre. Elles pourraient être positionnées devant les bâtiments publics, notamment les écoles et les mairies.

↳ 7 poubelles seront achetées ainsi que des autocollants pour les poubelles installées sur la commune. Des renseignements seront pris quant au recyclage de tous ces masques usagés.

- Il est proposé d'instaurer une « journée déchets ». L'idée étant de ramasser tous les déchets sur la commune. Le jeudi 13 mai après-midi est choisi pour mettre en place cette journée.

- Il pourrait être envisagé d'équiper la commune de « cani sacs » afin d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leurs animaux. Un rappel sera effectué dans le prochain Rives Infos concernant ce sujet.

- La rencontre programmée le 5 mars dernier avec M. MARIN, 4^{ème} vice-président de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise en charge de l'Environnement et Cycle de l'eau sera évoquée lors du prochain conseil.

- Il serait judicieux de désigner un élu référent pour les églises dans chaque commune historique afin d'étudier les conditions d'adhésion au réseau européen « Eglises ouvertes ». Une réunion sera programmée en avril.

- M. SUPPLICE propose de faire un inventaire des panneaux indiquant les entrées et sorties des communes historiques et de leurs hameaux pour harmoniser l'ensemble et répondre aux normes instituées en matière de panneaux indicateurs pour les communes nouvelles.

↳ M. MATRION se joindra à lui pour effectuer cet inventaire.

- Il propose également de se mettre en rapport avec les Associations Foncières de Remembrement pour les conditions de débardage du bois des forêts afin d'éviter les dégâts des engins forestiers sur les routes en proposant une règle commune.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Puellémontier le jeudi 1^{er} avril à 20h.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22 h 25.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Christiane WELTI

